

# Plein air et municipalités régionales de comté : état des lieux, enjeux et défis

Par Romain Roult<sup>i</sup>, Denis Auger<sup>ii</sup>, Jocelyn Garneau<sup>iii</sup>, Mélissa Fillion<sup>iv</sup> et Joliane Poirier<sup>v</sup>

La question du plein air est désormais au cœur du développement de nombreuses régions et autres territoires. À ce titre, les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec semblent pouvoir et vouloir jouer un rôle dans la mise en place d'environnements favorables pour la pratique du plein air. C'est sur cette problématique que cette étude est basée où un sondage par questionnaires a été envoyé à différents aménagistes travaillant au sein des MRC québécoises afin de tenter de cerner les actions entreprises, les enjeux ainsi que les défis auxquels contribuent ou font face ces acteurs locaux.

## Contexte de l'étude

Dans le cadre d'un partenariat de recherche avec la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, des chercheurs du Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont conduit une étude visant à faire état des leviers mis en place par les municipalités régionales de comté (MRC) pour favoriser le développement et la promotion des activités de plein air.

Par ailleurs, l'activité de plein air implique un déplacement, excluant cependant l'usage de moyens motorisés. Elle se vit dans un état d'esprit de découverte, d'exploration ou d'aventure. Finalement, elle inclut diverses formes de pratique en milieu urbain, par exemple dans les grands parcs, tout aussi bien que les pratiques en pleine nature. Les activités de plein air prennent de plus en plus de place dans les habitudes de loisir de la population. Et adopter un mode de vie physiquement actif fait partie des préoccupations de nombreux citoyens. Le contact avec la nature est également de plus en plus

recherché.

Bien que la MRC ne soit pas la porte d'entrée habituelle pour l'accès au loisir, cette question semble la préoccuper de plus en plus. La MRC pourrait ainsi contribuer à développer, de façon significative, un environnement favorable à la pratique d'activités de plein air. De plus, dans un contexte où la vitalité des territoires et la qualité de vie des citoyens retient l'attention des décideurs, la mise en valeur du milieu par le développement de ce

secteur d'activités peut devenir un incontournable dans l'amélioration du mode de vie, tout en favorisant l'économie sociale et le développement durable.

## Méthodologie

L'équipe de l'étude a mené sa recherche à l'aide d'une approche quantitative au moyen d'un sondage par questionnaire administré en ligne sur la plateforme SurveyMonkey. Le questionnaire abordait sept thèmes, au-delà des questions liées aux critères d'inclusion de l'étude : 1) Sentiers et sites de plein air; 2) Financement et gestion des sentiers et des sites de plein air offerts; 3) Planification du territoire, aménagement et promotion du plein air; 4) Parc régional; 5) Pratiques inspirantes et innovantes; 6) Profil sociodémographique du participant; 7) Commentaires généraux sur le sondage.

Le questionnaire a été envoyé par courriel à un aménagiste de chaque MRC du Québec (n = 98). La collecte de données s'est déroulée du 21 septembre au 20 octobre 2017. 46 personnes ont répondu au sondage au complet. 73,9 % des répondants (n = 34) sont

des hommes et 26,1 % (n = 12), des femmes. Près de 55 % ont 40 ans ou moins. Près de 48 % comptent six années ou moins d'expérience au poste qu'ils occupent actuellement au sein de leur MRC. Par contre, 43,5 % ont plus de 10 ans d'expérience à leur poste actuel. Tous les répondants avaient un statut d'employé permanent au moment où ils ont répondu au sondage.

## Résultats marquants de l'étude

Près de 50 % des répondants ont un parc régional situé sur leur territoire, 50 %, des camps de vacances et près de 49 %, des bases de plein air. Les activités de plein air offertes sur les territoires des MRC que les répondants aimeraient développer davantage d'ici les cinq prochaines années sont celles reliées à la pratique du vélo (65,9 %), de la randonnée (48,5 %), de la raquette et du ski de fond (12,6 %) et des activités nautiques (7,8 %). Par ailleurs, les activités non offertes sur les territoires des MRC que les répondants aimeraient développer d'ici les cinq prochaines années sont reliées à la pratique du vélo (34,6 %), des activités nautiques (18,3 %), de la randonnée pédestre

(14,4 %), de l'escalade et de la spéléologie (10,6 %) et de la randonnée équestre (5,8 %).

Parallèlement, 61,5 % des répondants affirment que lors de la dernière année financière, leur MRC a alloué une somme spécifique au développement et à la promotion du plein air. À ce titre, quand on demande aux répondants d'indiquer les sources de financement qu'ils considèrent comme des leviers importants pour le développement du plein air dans leur MRC, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et le Fonds de développement des territoires sont les sources le plus souvent mentionnées. De façon complémentaire, 44,9 % des répondants estiment que les sommes allouées à la gestion et au développement du plein air ont diminué durant les cinq dernières années.

73,47 % des répondants affirment qu'ils ne disposent pas d'une ressource professionnelle affectée spécifiquement au développement et à la promotion des activités de plein air au sein de leur MRC. Il est en parallèle intéressant de mentionner que

**43,48 % des répondants disent souhaiter mettre en place dans les prochaines années de nouveaux partenariats pour développer et promouvoir le plein air sur leur territoire.**

Dans une autre perspective et faisant consensus chez les répondants, le principal obstacle qui a pu durant les cinq dernières années freiner ou limiter le développement du plein air dans leur MRC est le manque de ressources financières et humaines.

Au chapitre des outils de planification et d'aménagement des MRC pour planifier et développer les sentiers et les sites de plein air, le schéma d'aménagement et de développement et la planification stratégique sont ceux que les répondants mentionnent le plus souvent (67,39 % et 54,35 % respectivement). Les répondants utilisent d'autres leviers pour favoriser le développement et la promotion du plein air, tels que le soutien aux promoteurs (OBNL et entreprises) (69,56 %), le soutien à des organismes de

plein air qui développent l'accès au territoire (sentiers et sites) (67,39 %), et le soutien à un parc régional existant ou à venir (65,21 %). Par ailleurs, 69,57 % des répondants indiquent avoir conçu des outils promotionnels pour mettre en valeur les sentiers et les sites de plein air situés sur leur territoire; les principaux outils sont le site Internet, les brochures imprimées et les réseaux sociaux

**Analyse et interprétation des résultats**

De façon globale, les résultats et les analyses corrélées conduisent à plusieurs constats et interprétations. Tout d'abord, il est intéressant de noter que

**de nombreuses MRC semblent surtout soutenir des initiatives de plein air et leurs promoteurs plutôt que de réellement entreprendre et gérer en totalité des projets.**

C'est selon nous très pertinent puisque cela démontre une réelle volonté des MRC de soutenir et

d'appuyer des initiatives en place au lieu de chercher à les dupliquer.

Cependant, selon les répondants, les sommes allouées à la gestion et au développement du plein air ont diminué ces cinq dernières années. Cette situation peut en partie s'expliquer par l'abolition récente des conférences régionales des élus (CRÉ) et de leurs programmes, ainsi que de certains centres locaux de développement (CLD) susceptibles d'avoir largement contribué avant leur disparition au développement du plein air dans divers milieux.

De façon concomitante, nos analyses font ressortir qu'il ne semble pas y avoir de lien significatif entre la présence ou non d'une ressource professionnelle affectée spécifiquement au développement et à la promotion des activités de plein air dans une MRC et la volonté de cette organisation de conclure de nouveaux partenariats, de faire la promotion des activités de plein air et de développer de nouveaux outils promotionnels.

Dans ce contexte, il est intéressant de se demander quelle est la réelle plus-value

de cette ressource au-delà d'avoir un budget plus important consacré au plein air. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la tâche de cette ressource se concentre principalement sur des problématiques plus ponctuelles et quotidiennes (entretien des chemins forestiers, des ponts et des ponceaux, par exemple). Il est également possible de constater que les principaux leviers pour favoriser le développement et la promotion du plein air mentionnés par les répondants n'exigent pas forcément la présence d'une ressource à temps plein.

Toujours dans cette perspective, il est important de rappeler qu'il existe une corrélation significative entre un manque de ressources humaines et financières, la méconnaissance du secteur du plein air par les décideurs, un manque d'intérêt de ces derniers pour ce domaine d'action et l'absence d'une vision stratégique. Cette relation statistique significative nous conduit à souligner que la question de la gouvernance dans le domaine du plein air est complexe et est reliée à différents facteurs dont certains sont très tangibles (ressources disponibles ou pas) et d'autres, plus

conjuncturels, voire aléatoires (position et vision des élus notamment). On remarque également que les activités de plein air offertes sur les territoires des MRC que les répondants aimeraient développer davantage d'ici les cinq prochaines années sont assez conventionnelles (vélo, randonnée, ski de fond, raquette, etc.). On semble rester en « terrain connu » et peu se tournent vers des activités en émergence ou moins connues. Ce constat nous amène à estimer qu'il est peut-être

**important pour ces acteurs du milieu d'être informés régulièrement des nouvelles tendances en plein air, par le biais notamment de l'usage de nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

Au sujet du financement et de la gestion des sentiers et des sites de plein air offerts par les MRC sondées, on observe que le Fonds de développement des territoires est souvent utilisé par les répondants. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que c'est un fonds très connu des aménagistes

des MRC. Ce résultat peut également être lié au fait que de nombreuses MRC soutiennent des promoteurs engagés dans le plein air, des organismes de plein air qui développent l'accès au territoire, ou encore un parc régional existant ou à venir.

En ce qui a trait à la promotion des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, on remarque que les outils développés par les MRC sondées correspondent parfaitement aux conclusions de recherche recensées dans la littérature. En effet, ces stratégies de communication permettent à la fois de connaître le profil de ces adeptes de plein air et, par la même occasion, de cerner leurs besoins et attentes en vue d'adapter l'offre proposée ou envisagée.

### **Conclusion et pistes d'intervention potentielles**

Finalement et même si nous ne pouvons généraliser l'ensemble des résultats obtenus, il semble que les MRC jouent un rôle non négligeable dans la promotion, le soutien et le développement du plein air et des activités corrélées. Par le schéma d'aménagement et de développement, par le soutien

aux promoteurs, aux organismes de plein air et à certains parcs régionaux, ainsi que par l'élaboration d'outils promotionnels et de communication, les MRC sondées cherchent en effet à dynamiser leurs territoires, notamment sous l'angle du plein air. On peut en inférer que la grande majorité des MRC considèrent le secteur du plein air comme un élément clé du développement territorial.

Mais pour que les initiatives des MRC deviennent pérennes ou prennent de l'ampleur, il nous apparaît fondamental de pouvoir les évaluer et d'analyser d'autres initiatives inspirantes, voire plus globalement de créer des bases de données susceptibles de permettre d'analyser l'évolution de certains bassins de pratiquants ainsi que de

différents sites et sentiers. En ce sens, voici des pistes d'intervention que pourraient suivre les aménagistes et d'autres membres du personnel des MRC :

- ❖ Mettre en place des mécanismes de suivi comparatif sous forme d'étalonnage administratif (« benchmarking ») visant à se comparer sur une base régulière avec différentes organisations similaires (autres MRC), au moyen d'indicateurs de résultats, d'effets ou de gestion afin de cerner les forces et les faiblesses de son organisation et d'identifier les ajustements nécessaires;

Dresser de façon régulière le profil des

pratiquants de plein air fréquentant les sentiers et les sites de chaque MRC;

- ❖ Réaliser une veille stratégique régulière visant à cerner les pratiques exemplaires en matière notamment de planification et de gestion du plein air, en vue de corriger et d'améliorer les initiatives;
- ❖ Faire un inventaire détaillé des ressources de plein air dans chacune des MRC;
- ❖ Accroître les ressources humaines et financières disponibles dans chaque MRC pour développer et faire la promotion du plein air.

---

<sup>i</sup> Romain Roult, Ph. D., Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

<sup>ii</sup> Denis Auger Ph. D., Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

<sup>iii</sup> Jocelyn Garneau, doctorant, Département sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski

<sup>iv</sup> Mélissa Fillion, assistante de recherche, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

<sup>v</sup> Joliane Poirier, assistante de recherche, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières